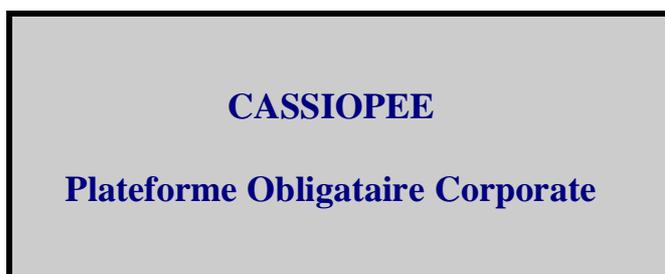


Paris, le 23 mars 2010



Le contexte actuel des marchés financiers, découlant des conséquences de la crise commencée à l'été 2007 – réduction de l'activité de teneur de marché, disparition ou concentration de certains acteurs, augmentation du risque de contrepartie, opacité des prix et des marges - pèse en particulier sur le marché secondaire des obligations émises par des émetteurs non souverains. Il est nécessaire d'accroître la transparence, la liquidité et l'efficacité de ce marché.

Ce constat et ces objectifs sont assurément communs à l'ensemble des investisseurs et émetteurs européens. Ils ont été exprimés dans différentes instances et différents pays au cours des mois passés.

Afin que soient dégagées, si possible, des réponses concrètes et de long terme au défi d'un bon fonctionnement d'un marché secondaire obligataire à ambition européenne, l'Association Paris-Europlace a, en juin 2009, demandé à un groupe de travail « Emetteurs » alors présidé par Patricia Barbizet de rechercher notamment des mesures qui pourraient être proposées dans ce but, et qui en particulier puissent répondre aux interrogations actuelles sur le fonctionnement de ce marché et ses besoins de transparence. Un sous-groupe "marché secondaire obligataire" a été mis en place dans ce cadre sous la direction de Sylvain de Forges; il s'est réuni à plusieurs reprises et a proposé un cadre pour la mise en place de "plateformes obligataires" de référence en Europe.

En janvier 2010, cette proposition a été retenue dans son principe. Ont alors été constitués, sur la base du sous-groupe "marché secondaire", trois ateliers ouverts à tous les acteurs des marchés obligataires afin d'établir précisément, dans un délai bref, les principes de fonctionnement d'une telle plateforme obligataire. C'est le produit de ces travaux que présente ce document.